



Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 20 et 22 septembre 2018 au Palais des congrès de Montréal.

RÉSOLUTION AGA-2018-09-22/17
Régionalisation de l'immigration

CONSIDÉRANT la situation démographique particulière vécue au Québec, caractérisée par un vieillissement de la population et un taux de natalité peu élevé, qui affecte plus durement les régions;

CONSIDÉRANT QUE la quasi-totalité des régions du Québec sont en situation de plein emploi et que la pénurie de main-d'œuvre affecte sérieusement le dynamisme des entreprises touchées et la vitalité de l'économie des régions;

CONSIDÉRANT QUE l'immigration est une des solutions pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE l'adéquation entre les besoins de main-d'œuvre et la qualification de la personne immigrante est une condition essentielle pour une intégration réussie;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la réussite d'une véritable régionalisation de l'immigration, il est nécessaire que des mesures soient prises afin que les nouveaux arrivants s'établissent directement dans la région d'accueil et que les infrastructures d'accueil soient régionalisées en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE la personne qui immigrer ne choisit pas qu'un travail, mais aussi un milieu de vie pour elle-même et sa famille;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC sont les mieux placées pour comprendre et répondre aux besoins des nouveaux arrivants et favoriser leur intégration;

CONSIDÉRANT QUE le timide retour de la présence du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) en région, concrétisé par la présence d'une à deux ressources humaines localisées dans les bureaux de Services Québec, ne sera pas suffisant pour répondre à la demande et résoudre les enjeux complexes d'une régionalisation de l'immigration réussie;

Il est proposé par : M. Jonathan Lapierre, maire des Îles-de-la-Madeleine

Et appuyé par : M. Larry Bernier, maire de Lac-Édouard

D'ASSURER, par une loi-cadre, une réelle régionalisation de l'immigration qui prévoit, en cohérence avec la nouvelle gouvernance de proximité assumée par les municipalités locales et les municipalités régionales de comté (MRC), l'implication active des MRC, ainsi que le financement approprié, favorisant l'intégration des nouveaux arrivants et l'accès à des programmes de francisation en région;



D'ASSURER une réelle présence du ministère de l'Immigration par la mise en place de bureaux en région dont la mission sera d'assurer une coordination efficiente de l'accueil des immigrants en région notamment par l'établissement de liens directs avec les bureaux du Québec à l'étranger;

D'ATTRIBUER la responsabilité de l'application de la régionalisation de l'immigration à un nouveau ministre des Régions qui aura le mandat d'assurer la coordination des interventions de l'État en immigration régionale et qui sera responsable du succès de ce programme.

Adoptée à l'unanimité

Copie vidimée de la résolution AGA-2018-09-20/17 adoptée par l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 20 et 22 septembre 2018.



SYLVAIN LE PAGE
Directeur général et
Secrétaire-trésorier de la corporation



Date